



# LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

LE QUINZE DU MOIS

NOVEMBRE 2014

N° 71

## Informations diverses

☎ : 02.99.69.40.47

Fax : 02.99.69.45.80

Mail : [mairiepleugueneuc@wanadoo.fr](mailto:mairiepleugueneuc@wanadoo.fr)

### Marché et spectacle de Noël

Le marché de Noël aura lieu le **mercredi 17 décembre 2014** de 15h30 à 20h30, à la **salle des sports**.

Renseignements et réservations en Mairie  
( 5 € le mètre linéaire).

**Le spectacle de fin d'année** est programmé à **15h00 à la salle multifonctions**. Celui-ci est gratuit et ouvert à tous les enfants de Pleugueneuc, Plesder et de La Chapelle aux Filtzméens. Les municipalités des 3 communes se sont associées pour offrir cette animation.

### Dates à retenir

- Samedi 15 novembre à 19h00 - **Soirée Tartiflette** organisée par le groupement de parents d'élèves. (13 € adulte & 6 € enfant). Possibilité de vente à emporter.
- Dimanche 9 novembre - **Randonnée** Circuit des Hauts de Miniac (*Miniac-Movan*).
- Dimanche 7 décembre à 12H00 - **Repas du CCAS**.
- Samedi 13 décembre - **Distribution des colis de Noël**.
- Dimanche 14 décembre - **Randonnée** Port Briac (*Cancale*)
- Mercredi 17 décembre - **Marché et spectacle de Noël**.
- mercredi 31 décembre au soir - **Bal de la Saint Sylvestre**.
- Samedi 10 janvier à 11h00 - **Voeux du Maire 2015**.

### Repas du CCAS le dimanche 7 décembre

Le CCAS invite tous nos aînés, nés avant 1940, au repas de fin d'année. Cette année, il n'est plus demandé de participation. Repas animé par les musiciens de l'orchestre "Galaxie".

Toutes les personnes souhaitant s'associer au repas du CCAS peuvent s'inscrire au prix de 21,90 €.

**S'inscrire en mairie impérativement avant le samedi 22 novembre.**

### Gribouille

L'association Gribouille a fait sa rentrée, venez nous rejoindre à l'espace éveil (à côté de la garderie), les mardi et jeudi de 9h00 à 11h00. Celui-ci est ouvert aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte référent afin de leur faire découvrir plusieurs activités (*peinture, bricolage, musique...*)

Contact, Mme Nathalie GUILLARD au 02 99 69 42 48

### Epicierie VIVAL

Céline VALLERIE vous accueille à l'épicerie VIVAL depuis vendredi dernier.

Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 13h00 15h30 à 19h30 et le dimanche de 9h00 à 13h00

### Bal de la Saint Sylvestre

Mercredi 31 décembre 2014, à partir de 21h00, avec l'orchestre "CONFETTI".

Soirée dansante comprenant pâtisserie et pétillant à minuit et soupe à l'oignon dans la nuit.

Tarif : 30 €. Réservation en mairie.  
Les places assises sont limitées à 300.

### Inscriptions sur les listes électorales

Les nouveaux habitants sont invités à venir s'inscrire avant le mercredi 31 décembre 2014, à 12H00, dernier délai.

L'inscription prendra effet au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Se munir d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile.

**Le « bien vieillir », ça se cultive !**

**Comité d'Observation de la DEpendance et de Médiation (CODEM)**

Le CODEM de la Bretagne Romantique vous accueille à l'occasion d'un forum gratuit, le jeudi 4 décembre de 10h00 à 16h30 à l'espace *Malouas* de Combourg.

A cette occasion vous découvrirez les activités culturelles, ludiques ou sportives qui vous sont proposées par des associations locales (*présence de professionnels et élus*).

Pour réunir les plus de 60 ans, un repas est proposé à partir de midi, composé d'une paëlla, d'une boisson, d'un dessert et d'un café pour un prix raisonnable de 10 €.

Inscrivez vous avant le 12 novembre auprès du CODEM au 06 95 17 24 88 ou par mail (*ci-dessous*).

Pour informations utiles contacter le CODEM tel: 06 95 17 24 88 ou [codembretagneromantique@gmail.com](mailto:codembretagneromantique@gmail.com)

---

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2014**

---

(Absents excusés : Sébastien CROQUISON, Pauline SAUVEUR et Olivier de LORGERIL)

✚ Ce Conseil, débutera avec deux désignations:

- M. Claude MONTIGNÉ (*Adjoint en charge de la voirie*) s'est proposé comme référent "sécurité routière" auprès des services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.
- M. Sébastien CROQUISON (*délégué à l'assainissement*) est porté candidat pour être membre titulaire de la Commission Locale de l'Eau. L'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine retiendra un nombre limité de représentants parmi ces candidats.

✚ S'ensuivent les points concernant la petite enfance, avec l'acquisition de deux vidéo-projecteurs et d'un tableau blanc interactif. Ce matériel va finir d'équiper les dernières classes de notre école publique. Le devis de la Société Micro C (Rennes) pour un montant total de 4 024,60 € est validé à l'unanimité.

Les tarifs de la garderie municipale n'ont pas changé depuis 10 ans, M. le Maire propose de les réévaluer pour l'année scolaire 2014 / 2015.

Après délibération, le Conseil fixe les nouveaux tarifs comme suit: (*abstention de M. BARBY*).

Temps journalier	tarifs de 2004 à 2014	nouveaux tarifs 2014/2015
jusqu'à une demi heure ( <i>matin ou soir</i> )	1.00 €	1.00 €
jusqu'à une heure ( <i>matin ou soir</i> )	1.80 €	1.90 €
jusqu'à une heure et demi ( <i>matin ou soir</i> )	2.40 €	2.50 €
jusqu'à deux heures ( <i>matin ou soir</i> )	3.05 €	3.15 €
forfait journalier 2h30	3.50 €	3.65 €
forfait journalier 3h00	3.70 €	3.85 €
forfait journalier 3h30	4.00 €	4.15 €

✚ Le pont qui enjambe le Linon au niveau de "La Lande Besnard" et qui dessert par ailleurs un sentier de randonnée est très abîmé, voir même, dangereux. M. le Maire propose de faire rénover le tablier par les services de voirie de la Communauté de Commune de la Bretagne Romantique (C.C.B.R.), associés au chantier d'insertion. M. le Maire expose la proposition technique des services de la C.C.B.R. pour un montant de 4 098 € t.t.c. M. EGAULT interpelle, en soulignant qu'une réhabilitation en béton serait sûrement moins onéreuse.

La proposition des services Voirie est acceptée par le Conseil.

- ✚ Après quelques autres points (*pour plus de détails, voir compte rendu du Conseil disponible en Mairie ou sur le site internet*), le projet de la SA HLM La Rance au lotissement "Les Rives du Parc" (à côté du cimetière) est exposé au Conseil. Il s'agit d'un programme de neuf logements de type social.

La séance se termine par une brève présentation des ateliers péri-éducatifs de la rentrée de septembre.

---

## SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2014

---

(Absents excusés : Jean-Paul MASSON, Yolande HOUIT et Olivier de LORGERIL)

- ✚ C'était la rentrée pour nos élèves, cette dernière s'est bien passée. M. le Maire ne maintient pas longtemps le suspens et annonce rapidement l'ouverture d'une quatrième classe en maternelle. On apprendra, plus tard, que les élèves sont confiés à Mme JANNIER, qui a déjà enseigné à Pleugueneuc

- ✚ Le Conseil valide l'avancement d'une adjointe technique territoriale de 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe. L'ATSEM travaillant au sein de l'école a, en effet, réussi l'examen professionnel.

On note le recrutement de Mme Nadine DENIS à la cantine, résultat des entretiens et de la mise en situation faite avec le cabinet VERSO. Cinquante personnes ont postulé pour ce poste.

La mise en place des ateliers péri-éducatifs s'est bien déroulée. Ils sont fréquentés par presque toutes les familles (90% pour le primaire). Le Conseil signe, par ailleurs, la convention de partenariat avec l'UFCV pour l'accueil de loisirs et l'animation des temps péri-éducatifs (*Familles Rurales, autre organisme, n'ayant pas répondu sur ces deux points*).

Pour assurer ces nouveaux rythmes, les plannings ont été réorganisés. Une augmentation du temps de travail, correspondant à 80% d'un temps plein, a été répartie sur l'ensemble des agents.

Cette organisation a été acceptée à l'unanimité.

- ✚ La taxe d'aménagement pour les abris de jardin est à l'ordre du jour. M. le Maire rappelle qu'en novembre 2011, le Conseil a institué la taxe d'aménagement à 4 %. Cette dernière, rapportée à 3 % en 2013, pénalise énormément les petits abris de jardin, avec un coût avoisinant les 400 € pour un cabanon de moins de 20 m<sup>2</sup>. M. le Maire fait part de la possibilité offerte aux communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de l'exonération de ceux-ci.

Le Conseil valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- ✚ Pour faire suite à la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur l'assouplissement de l'article UE6, qui limite l'implantation des maisons par rapport à la voie publique, M. le Maire, propose la modification du règlement du lotissement de "*la Champagne du Moulin à Vent*". En effet, celui-ci oblige l'implantation des constructions à proximité de la voirie, au détriment d'une meilleure orientation.

M. le Maire propose de confier la modification du permis d'aménager du lotissement au cabinet "*PRIGENT et Associés*" qui gère déjà la modification du P.L.U.

Le Conseil délibère à l'unanimité et confie au cabinet la modification de ce permis d'aménager pour un montant de 2 500 €.

(sous réserve favorable de l'enquête publique qui a lieu du 20 août au 19 septembre)

- ✚ M. Jean-Yves DESHAYES est désigné correspondant aux Anciens Combattants.

M. le Maire clôture, comme de coutume, par les informations sur les avancements des travaux, tels que les enrobés des routes du "*Breil Caulnette*" et des "*Touches Ferron*". La rénovation du pont qui enjambe le Linon au niveau de "*La Lande Besnard*" est terminée.

---

## SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2014

---

(Absents excusés : André LEFEUVRE et Mireille CAZIN)

- ✚ M. Sébastien CROQUISON (*délégué à l'assainissement*) débute ce Conseil avec le compte rendu annuel de l'affermage de la station d'épuration. Cette dernière fonctionne à la moitié de sa capacité maximale, ce qui nous laisse une bonne marge d'évolution. Malgré tout, elle reçoit toujours beaucoup d'eaux parasites. Les causes sont connues depuis l'étude réalisée en 2011. Une partie du réseau a déjà été rénovée, mais il faut encore prévoir des réhabilitations.

Dans l'optique de pouvoir réaliser des travaux, M. le Maire propose de modifier la redevance.

A l'unanimité, le Conseil accepte d'augmenter la partie variable du m<sup>3</sup>, qui passe de 0.6488 € à 0.6576 €. La partie fixe (*abonnement*) reste inchangée.

- ✚ M. le Maire rappelle les problèmes de sécurité routière dans les hameaux. Plusieurs personnes rapportent que des habitants roulent trop vite sur nos routes communales et cela, malgré l'étroitesse des voies et la visibilité qui ne s'y prêtent pas.

Sur proposition de M. le Maire, la commission sécurité est chargée d'étudier et de mettre en place des bandes rugueuses dans trois villages et d'en évaluer le résultat, à court terme, auprès des riverains.

- ✚ Suite à l'ouverture d'une classe en maternelle, un quatrième poste d'ATSEM est créé pour 3h30 par jour en contrat à durée déterminée et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette classe nécessite du mobilier scolaire.

Le Conseil valide la proposition de la société MANUTAN pour un montant de 4 705,29 €.

- ✚ S'ensuit, la présentation des indemnités allouées au comptable du Trésor. M. le Maire propose d'accorder l'indemnité de 400 € pour ses conseils de gestion. Nos budgets étant entièrement réalisés par Mme Anne-Marie GOUSSÉ, secrétaire de Mairie, personne n'estime l'indemnité de confection de budget due.

Le Conseil délibère favorablement, seul M. BARBY s'abstient.

- ✚ Mme Pauline SAUVEUR présente le compte-rendu des réunions de la commission d'habitat et d'urbanisme de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (C.C.B.R.). Pleugueneuc est concerné par le projet "Les Rives du Parc", composé d'un T4, de cinq T3 et de trois T2.

- ✚ M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de terminer l'aménagement des espaces verts autour du plateau multisports et de l'aire de jeux, situés derrière l'école. Il s'agit de procéder à l'engazonnement.

Sur deux propositions, le Conseil retient l'entreprise VASSAL pour un montant de 4 569,50 € HT.

**Depuis début septembre, le plateau multisports, à peine terminé, a déjà ses adeptes.**

**Malheureusement, on note des comportements inappropriés (*traces de pneus sur la piste, bouteilles...*)  
Si ces phénomènes se renouvellent, la commune se verra dans l'obligation de prendre des mesures.**

- ✚ GrDF a proposé l'installation d'une antenne permettant la mise en place de compteurs de gaz communicants.

Après discussion, le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec GrDF pour l'implantation de l'antenne sur un bâtiment public.

- ✚ Le Conseil se termine avec la désignation de Mme Marie-Paule ROZE en tant que déléguée à la formation.